

Les subsides

La Commission canadienne des droits de la personne a élaboré une série de directives provisoires qui ont pour but d'aider les employeurs à appliquer l'article de la Loi sur les droits de la personne concernant l'octroi d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. La Commission des droits de la personne a aussi promis de surveiller de près les employeurs qui tarderaient trop à mettre en œuvre ces directives.

● (1530)

Comme il l'a signalé dans le discours du trône, le gouvernement reconnaît que des mesures visant à améliorer la formation et le recyclage sont essentielles si l'on veut assurer des débouchés aux travailleurs et leur permettre de s'adapter aux mutations techniques. L'évolution des tendances dans le marché du travail révèle que la formation devra être davantage diversifiée et mieux orientée pour venir en aide aux chômeurs et aux travailleurs touchés par les progrès techniques, ainsi que pour nous doter des compétences nécessaires à une économie concurrentielle.

Naturellement, les femmes n'auront accès à un grand éventail de débouchés professionnels que si elles disposent d'une bonne formation. C'est aussi un instrument essentiel pour assurer leur égalité. Le gouvernement fédéral et les provinces se sont mis d'accord sur une stratégie à moyen terme pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future. Notre nouvelle orientation tiendra mieux compte des besoins et de la formation des femmes en fonction du marché du travail. Ces besoins, très divers, reflètent la variété des expériences que vivent les Canadiens aujourd'hui. Au cours des prochaines années, notre gouvernement aura surtout à s'occuper du chômage persistant et des transformations techniques rapides. Ces différents facteurs touchent surtout les femmes. Nous sommes fermement résolus à relever ces défis par le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et hautement compétitive où les femmes occuperont la place qui leur revient. C'est ainsi que nous avons fait en sorte que les femmes constituent un groupe cible dans tous les programmes fédéraux de création d'emplois et de formation. Nous avons surtout insisté sur la formation des femmes qui occupent leur premier emploi et de celles qui recommencent à travailler après s'être arrêtées pendant longtemps.

Nous avons déjà pris certaines mesures visant à rendre plus accessibles les cours de formation aux femmes ayant de jeunes enfants. Nous nous sommes engagés à trouver des moyens par lesquels les femmes qui veulent accroître leurs chances pour elles-mêmes et leurs familles par des cours de formation et de recyclage, ne soient pas pénalisées par nos différents régimes de soutien du revenu.

[Français]

Au niveau des provinces, nous avons encouragé celles-ci à revoir certaines de leurs politiques où, à titre d'exemple, la couverture des coûts médicaux ou dentaires est réduite ou éliminée lorsque des mères de famille recevant de l'assistance sociale se voient aussi attribuer des allocations additionnelles de formation.

[Traduction]

Je suis convaincu que la nouvelle stratégie en matière d'emploi est conforme à la portée et à la nature des besoins des femmes, mais les politiques et les stratégies économiques ne

suffisent pas. Elles doivent être étayées par des programmes sociaux vigoureux.

Depuis quelques années, un nombre sans cesse croissant de femmes mariées ont envahi le marché du travail. De 1975 à 1983, le taux de participation des femmes mariées a cru d'environ 11 p. 100, soit plus du double du taux relatif aux femmes célibataires. A l'heure actuelle, une mère de famille sur deux travaille en dehors du foyer. Je ne saurais donc trop insister sur la nécessité d'assurer des régimes d'aide adéquats pour les familles dont les deux parents travaillent.

Les familles seraient bien plus nombreuses à vivre dans l'indigence si les deux conjoints n'occupaient pas un emploi. Malheureusement, nos structures sociales n'ont pas toujours évolué au même rythme. Pendant trop longtemps les femmes ont dû accomplir une double tâche, élever une famille et occuper un emploi rémunéré. Des études ont montré que les femmes appartenant à la population active passent environ quatre heures par jour aux travaux domestiques et aux soins des enfants, alors que les autres femmes y passent six heures et les hommes deux heures. Le gouvernement fédéral ne peut pas adopter de loi forçant les hommes à passer l'aspirateur ou à laver la vaisselle. Il y en a beaucoup que cela doit rassurer. Toutefois, en tant que législateurs, il est grand temps que nous essayions de fournir aux parents qui travaillent les services de soutien nécessaires.

Nous avons l'intention, pour y parvenir, de créer un groupe de travail parlementaire sur l'avenir des garderies au Canada. Le mandat de ce groupe de travail est en préparation et il sera annoncé prochainement par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Le groupe entreprendra des consultations publiques. Notre gouvernement estime que ces consultations feront mieux connaître au public l'importante question des garderies au Canada. Nous espérons que beaucoup de groupes et de particuliers participeront aux discussions publiques sur ce sujet de la plus grande importance. Bien entendu, ce groupe de travail bénéficiera de la recherche déjà faite dans le même domaine par le groupe de travail dirigé par M^{me} Katie Cooke. J'espère recevoir le rapport de ce dernier groupe de travail à l'automne. Il contiendra des recommandations sur le rôle du gouvernement fédéral dans la création de services de garderie de qualité, abordables et accessibles.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les provinces sur les services de garderie. Un groupe de travail constitué de représentants officiels a été créé l'année dernière à la suite de la réunion des ministres de tout le Canada responsables de la condition féminine. Le mandat de ce groupe est de concevoir des mesures et des propositions pour résoudre les problèmes liés à la disponibilité de services de garderie abordables, et à étudier en particulier les arrangements financiers.

[Français]

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant traiter d'un des problèmes les plus sérieux touchant les familles de nos jours.

[Traduction]

La violence fait partie de la vie de milliers de femmes et d'enfants. On estime qu'une femme sur dix, mariée ou vivant avec un homme, est battue par son mari ou son partenaire. Les cas de voies de fait sur les femmes se rencontrent dans tous les